

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 15 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Impact sprl : Mary Genatzy, auteur de programme

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

1. Introduction et contexte
2. Mise en lot des projets du PCDR
3. Explication des suites et des phases de relectures

Introduction et contexte

Cette réunion permet de fixer l'ordre de priorité des projets matériels et immatériels, et leur réparation par lots. Cela permettra aux auteurs de projets de pouvoir présenter les fiches-projets à l'automne et de finaliser le programme communal de développement rural de Vresse. Ce timing permettra son approbation par la commission en décembre 2023.

Ensuite, le Collège devra l'approuver et le faire parvenir à l'administration régionale pour qu'elle délivre un avis de recevabilité qui permet de garantir que le programme dans son aspect forme est conforme au cadre légal (décret du 11 avril 2014 et circulaire du 10 septembre 2021).

Le conseil communal validera le PCDR début de l'année 2024. Ensuite le document sera envoyé en vue d'une présentation par la Commune au Pôle Aménagement du Territoire qui remettra un avis consultatif à Madame la Ministre.

L'approbation par le Gouvernement wallon du PCDR marquera le début de la période de validité (allant jusqu'à 10 ans) pour permettre la demande de subsides pour la mise en œuvre du programme et la réalisation des projets.

Bruno Echterbille rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu depuis la mise en place de la commission, ainsi que les étapes parcourues pour en arriver à la rencontre d'aujourd'hui.

Mise en lot des projets du PCDR

Objectif : classer les projets dans les différents lots en prenant en compte leur faisabilité et concrétisation dans le temps.

Méthodologie

En sous-groupes de 3 ou 4 personnes, les membres sont invités à échanger sur la proposition de mise en lots et à mettre en avant les éventuelles modifications à apporter.

Deux enjeux doivent être considérés durant l'exercice :

- 1- Chaque axe stratégique se retrouve dans chaque lot
- 2- Moyens financiers : équilibrer les gros investissements

La mise en lot finale est approuvée par les membres :

Lot 0	
<i>= toutes les initiatives entreprises par la Commune ou d'autres opérateurs</i>	
Commune / CPAS	Développement de la communication communale
	Création d'un service social mobile et développement des livraisons à domicile
ADL	Développement d'incitants à la création et au soutien des commerces et services
	Promotion des productions locales et recensement de l'artisanat
PNAM Parc National de la Semois	Création d'un groupe de travail en lien avec le réseau de promenades
	Création d'une maison forestière
	Ouverture de points de vue sur les vallées
	Développement d'actions pour la coexistence des usagers de la forêt
BEP environnement	Création de zones de collectes de déchets
TEC	Mise en place de lignes TEC vers les gares belges et transfrontalières (intermodalité)
CR Semois-Chiers	Mise en œuvre des actions de sensibilisation sur les eaux usées

Lot 1	
<i>= projets prioritaires et réalisables dans les 3 premières années de validité</i>	
M	Création d'une salle polyvalente à la salle de la Mairie
M	Diversification de l'usage des bâtiments religieux, églises de Bagimont comme lieu de rassemblement
M	Développement des énergies alternatives
M	Mise en œuvre d'action permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine
M	Création ou collaboration avec une maison médicale
I	Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation des jeunes
I	Création d'un règlement communal qui limite et conditionne les gîtes
I	Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces
I	Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
I	Maintien des services de secours
I	Création d'un groupe de travail afin de réfléchir à toutes les alternatives pour améliorer les soins de santé en milieu rural

Lot 2	
<i>= projets réalisables dans les 3 à 6 ans de la validité</i>	
M	Rénovation de l'ancienne école de Membre
M	Création de logements tremplins
M	Rénovation et construction de zones récréatives
M	Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère à Chairière
M	Valorisation du Domaine Marial de Sugny
M	Installation de stations d'épurations collectives
M	Amélioration de l'accès aux services bancaires
M	Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière
I	Mise en place d'un réseau de l'emploi
I	Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
I	Encadrement des publics touristiques durant leur séjours
I	Mise en place d'un système de mobilité partagée

Lot 3	
<i>= projets moins prioritaires, mis en place dans les dernières années de validité</i>	
M	Création d'un logement intergénérationnel
M	Création des espaces de télétravail
M	Rénovation de la salle du Patro à Sugny
M	Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle

M	Création d'une maison de village à Chairière
M	Création d'un atelier rural
M	Installation de bornes de recharges électriques
I	Adoption d'un règlement communal pour le développement de l'habitat léger
I	Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités
I	Organisation de formations numériques décentralisées



Les visuels sont numérisés en annexe.

Explication des suites et des phases de relectures

Il faut noter que 2024 sera une année électorale. Il faut donc obtenir l'approbation du gouvernement wallon avant avril 2024.

Le planning envisagé pour les suites est donc :

- Été 2023 : travail de rédaction par l'auteur de programme Impact et la FRW
- Octobre 2023 : réunions de CLDR de relecture des fiches-projets
- Fin 2023 : Approbation finale du programme par la CLDR et le Collège communal
- Début 2024 : Avis de recevabilité par la Région Wallonne
- Début 2024 : Approbation par le Conseil communal
- Février-mars 2024 : Présentation au Pôle Aménagement du Territoire (commission d'avis)
- Avril 2024 : Approbation par le Gouvernement wallon
- 9 juin 2024 : Elections régionales
- Octobre 2024 : Elections communales
- Début 2025 : Actualisation de la CLDR (suite aux élections communales)
- 2025 : Réunion demande de convention

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Annexe 1

Présences à la réunion du 5 juillet 2023

Présences :

ALLARD	Arnaud
DEVOS	Constant
DION	Robert
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

DE WOLF	Monique
DINANT	Marie-Thérèse
ONGENA	Pascal
SEVRAIN	Jean-François